

2e colloque franco-qubécois de l'équipe Ruptures

Les séparations conjugales :

décisions judiciaires et incidences familiales

Lundi 29 octobre 2012 de 8h30 à 15h

Salon des professeurs de la faculté de droit (A-3464)

Université de Montréal (pavillon Maximilien-Caron)

avec le soutien du Consulat Général de France et de l'ARUC Séparation parentale,
recomposition familiale

8h30 : accueil-café

8h45 : Introduction (Émilie Biland, U.Laval)

9h-11h30 **Garde et intérêt des enfants, au cœur des procédures judiciaires**

Émilie Biland (U.Laval), Arnaud Sawadogo (U.Laval) et Gabrielle Schütz (U.Versailles), Pour avoir la garde, il faut la demander. Les déterminants de la garde des enfants dans les procédures judiciaires.

Johanne Clouet (U. Montréal), Marqueurs identitaires, valeurs et idéologies des juges : leur influence dans les décisions relatives à la garde des enfants.

Élisabeth Godbout (U.Laval), Le meilleur intérêt de l'enfant dont la garde est contestée : le regard des travailleurs sociaux et psychologues experts.

Discussion introduite par Céline Bessière (U. Paris-Dauphine)

11h30-12h30 : Dîner

12h30-15h **Les conséquences économiques des séparations conjugales**

Hélène Belleau (INRS), La mesure des impacts économiques des ruptures conjugales : un défi méthodologique de taille.

Sibylle Gollac (CNRS) et Hélène Steinmetz (ENS-Paris), Quand la justice française solde les comptes entre ex-conjoints : l'impossible rémunération du travail domestique féminin.

Discussion introduite par Alain Roy (U. Montréal)